

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN  
PROCES VERBAL DE SEANCE  
BUREAU DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le Bureau légalement convoqué le 04 septembre 2024 s'est réuni le mercredi 11 septembre 2024 à 18 heures 30 au Salon du Jumelage de la mairie de Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal du 20 juin 2024

❖ **DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU**

1. EMPRUNT CAMION AMPLIROLL
2. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE (CAT C) A TEMPS COMPLET – DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATION /SALLES DE SPECTACLES
3. MARCHE DE TRAVAUX DES AIRES DE JEUX DU CENTRE SOCIAL DES CHARMILLES A NEUFCHATEAU
4. MAISON DE L'ENFANCE A CHATENOIS : LOT 13 (SOLS CAOUTCHOUC ET JEUX EXTERIEURS)
5. DIVERS

• **DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU**

➤ **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2024**

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 02 juillet 2024

1. APPROBATION DU PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)
  2. APPROBATION DU PLPDMA (PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)
  3. ACQUISITION DES ACTIFS DES JARDINS DE PLEUVEZAIN ET PARTENARIAT AVEC CHANTIERS SERVICES
  4. VENTE DU BATIMENT MICROSERIE
  5. SUBVENTION AUX COMMERCES : 2ÈME VAGUE
  6. PROLONGATION DE LA PROMESSE DE VENTE À LA SOCIÉTÉ DISTRIB
  7. SUBVENTION À L'ASSOCIATION MADE IN GRAND EST
  8. SUBVENTION À L'ASSOCIATION HOLLYWOOD
  9. DÉTERMINATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
  10. PROLONGATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)
  11. OPAH – PROLONGATION DU PROGRAMME DE REMISE EN LOCATION DES LOGEMENTS VACANTS
  12. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AGRIVAIR ET NESTLE WATERS
  13. VALIDATION DE L'AVP ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE LA DÉCHÈTERIE DE LIFFOL LE GRAND
  14. VALIDATION DE L'APD ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ A CHÂTENOIS
  15. EXONÉRATION DE CFE POUR LES MÉDECINS ET AUXILIAIRES DE SANTÉ
  16. FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES RURALES : 2ÈME VAGUE
  17. RÉPARTITION DU FPIC (FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL) POUR 2024
  18. CONTRAT DE CHAUFFAGE URBAIN AVEC IDEX : AVENANT N°7
  19. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE DOMRÉMY-LA-PUCELLE, L'EPFGE ET LA CCOV : AVENANT N°1
  20. DECISION MODIFICATIVE N°3
  21. DIVERS
- 1)Information à l'assemblée délibérante du virement de crédit de 92.18€

---

**Présents :**

M Simon LECLERC - M Guy SAUVAGE - Mme Dominique HUMBERT - M Patrice NOVIANT - M Cyril VIDOT - Mme Jacqueline VIGNOLA - M Philippe EMERAUX - M Damien LARGES - Mme Jenny WILLEMIN - M Michel LALLEMAND - M Bruno ORY – M Yvon HUMBLLOT – M Thierry CALIN – M Stéphane PHILIPPE - Mme Nadine HENRY – M Christian ALBERTI - M Daniel ROGUE – M Philippe HUREAU – Mme Muriel ROL - M Jean SIMONIN - M Jean-Claude MARMEUSE - M François FAUCHART - M Didier MAGINEL.

**Absents excusés :** M Jean-Marie LOUIS – M Frédéric DEVILLARD – M Francis BAUNIN - M Christophe COIFFIER - Mme Elisabeth CHANE - Mme Véronique THIOT - M Joël BRESSON – M Didier POILPRE - M Jean-Philippe HOFER – M Christophe LAURENT - M Jean-Luc ARNAULT.

### Pouvoirs :

Mme H el ene COLIN donne pouvoir   M Guy SAUVAGE

M St ephane LEBLANC donne pouvoir   M Bruno ORY

M Denis ROLIN donne pouvoir   Mme Muriel ROL

Nombre de conseillers en exercice : 37

Pr esents : 23

Votants : 26

Est nomm e secr etaire de s eance : M Guy SAUVAGE

2024-079

### 1. EMPRUNT CAMION AMPLIROLL

Un emprunt de 140 000  a  t  inscrit au BP 2024 pour financer l'achat d'un camion Ampliroll, en remplacement de l'ancien Ampliroll EK-156-EV.

Une consultation des diff erents  tablissements bancaires a  t  r ealis ee, et la commission des finances, r eunie le 4 juillet 2024, avait retenu l'offre du Cr edit Mutuel   3.65% pour un montant emprunt  de 135000 .

Les taux ont augment  au mois d'ao t ; l'offre du Cr edit Mutuel   3.65% passe   3.85%. Apr es une nouvelle consultation des banques, seule l'offre du Cr edit Agricole est rest ee au m eme taux de 3.80%. C'est donc l'offre du Cr edit Agricole qui est propos ee au bureau :

- Montant : 135 000 
- Dur ee : 7 ans
- Taux fixe : 3.80%
- Ech eances trimestrielles constantes en capital de 5 513.81 
- Total Int er ets : 19 386.52 
- Frais : 150.00 

Les membres du Bureau, apr es en avoir d eliber e,

D ecident par 26 voix pour

- **DE DECIDER** de retenir l'offre du Cr edit Agricole Alsace-Vosges
- **D'AUTORISER** le Pr esident   signer toutes pi eces du contrat de pr et

2024-080

### 2. CR EATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE (CAT C) A TEMPS COMPLET – DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATION/SALLES DE SPECTACLES

Conform ement   l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives   la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivit  ou  tablissement sont cr ees par l'organe d eliberant de la collectivit  ou de l' tablissement.

Il appartient donc au bureau de fixer l'effectif des emplois n ecessaires au fonctionnement des services.

Consid erant l'avis favorable de la commission sp ecifique de la cat egorie C plac ee aupr es du centre de gestion des Vosges,

Consid erant l'inscription sur liste d'aptitude en date du 27/06/2024 donnant vocation   acc eder au grade d'agent de ma trise, par voie de promotion interne pour l'ann ee 2024, de l'agent r egisseur technicien du spectacle.

Consid erant les besoins du service et les missions assur ees, il est propos e de cr eer l'emploi permanent d'agent de ma trise   temps complet pour une nomination au 01/11/2024.

Les membres du Bureau, apr es en avoir d eliber e,

D ecident par 26 voix pour

- **D'APPROUVER** la cr eation de l'emploi permanent d'agent de ma trise   temps complet pour exercer les fonctions pr ec edemment d efinies   ce jour,
- **DE SUPPRIMER** l'ancien poste d'adjoint technique principal de 1 ere classe   la suite de la nomination de l'agent,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Pr esident pour la mise en  uvre de cette d ecision,
- **D'INSCRIRE** le poste au tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** au budget les cr edits correspondants.

**3. MARCHÉ DE TRAVAUX – AIRES DE JEUX DU CENTRE SOCIAL LES CHARMILLES A NEUFCHATEAU**

Par délibération du 11 juillet 2020, le Conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés à procédures adaptées tels que définis aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) entraînant une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 30 mai 2024. Elle concerne un marché pour la réalisation d'aires de jeux pour enfants, rue Victor Martin – Neufchâteau (88)

L'avis de publicité a été envoyé le 30 mai 2024 sur la plate-forme de dématérialisation site <https://www.xmarches.fr>, et sur le site du BOAMP - avis n° 24-62601

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est une consultation initiale. Elle concerne des travaux à exécuter pour la réalisation de 2 aires de jeux au centre multi accueil "les Charmilles" sur la commune de Neufchâteau.

Les travaux comprennent :

- Un reprofilage et la réfection de l'espace à gauche du bâtiment (photo N°1)
- Un espace avec des jeux adaptés aux enfants de 0/3 ans y compris PMR. (Photo N°2)
- Un deuxième espace avec des jeux adaptés aux enfants de 3/6 ans y compris PMR. (Photo N°3)
- Le remplacement du sol souple détérioré sous préau (photo N°5)
- le réalisation d'un circuit vélo en enrobé.

Lien d'exécution des prestations : Centre multi accueil "les Charmilles" - 13 Rue Victor Martin - Neufchâteau (88).

Le délai d'exécution du marché est fixé à neuf mois (dont un mois de préparation), à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage des travaux, hors prolongation éventuelle.

Après notification du marché, il sera adressé au titulaire un ordre de service spécifique marquant le point de départ du démarrage des travaux.

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 15 juillet 2024 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 16 juillet 2024 à 09h00 en salle de réunion de la CCOV et transmis à l'agent de la CCOV en charge du dossier en vue de leur analyse.

La Commission MAPA s'est réunie le mardi 10 septembre 2024 à 17h00 au salon du Jumelage en Mairie et a décidé à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en vue de retenir l'offre suivante :

Entreprise	Montant HT
SARL MARTEL Route de Neuilly – BP 60205 52900 CHAUMONT	Offre de base : 83 675.00€ HT Montant variante 2.1(jeux ressort double) : 1 050.00€ HT Montant PSE 1 (réfection espace côté droit) : 14 600.00€ HT Montant PSE 2 (réfection cour intérieur-platelage bois) : 6 500.00€ HT Montant PSE 3 (réfection cour intérieur-dalle flexi confort) : 6 300.00€ HT

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,  
Décident par 26 voix pour

- **DE VALIDER** la décision de la commission
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces de ce marché et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au Budget Général.

2024-082

#### **4. MAISON DE L'ENFANCE A CHATENOIS – LOT 13 : SOLS CAOUTCHOUC ET JEUX EXTERIEURS**

Par délibération du 11 juillet 2020, le Conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés à procédures adaptées tels que définis aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) entraînant une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 21 avril 2023 concernant un marché de travaux en vue de la Construction d'une maison de l'enfance à Chatenois (88).

Les prestations étaient réparties en 15 lots, attribués par marchés séparés et définis comme suit :

- 01 - GROS ŒUVRE
- 02 - V.R.D.
- 03 - CHARPENTE - MURS OSSATURE BOIS
- 04 - COUVERTURE - ZINGUERIES - BARDAGE
- 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
- 06 - PLATRERIE - FAUX PLAFONDS - ISOLATION
- 07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- 08 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES
- 09 - PEINTURES INTERIEURES (Lot réservé aux structures d'insertion par l'activité économique)
- 10 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE
- 11 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES
- 12 - MATERIELS DE CUISINE ET LINGERIE
- 13 - SOL CAOUTCHOUC - JEUX EXTERIEURS
- 14 - PHOTOVOLTAIQUE
- 15 - MOBILIER – AGENCEMENT

Le délai global d'exécution des prestations était de 12 mois (11 mois + 1 mois de préparation).

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

Elle fait suite à une consultation initiale dont les prestations étaient réparties en 15 lots et dont le lot n° 13 Sol caoutchouc – Jeux extérieurs a été déclaré infructueux.

L'avis de publicité a été envoyé le 19 juillet 2024 sur la plate-forme de dématérialisation site : <https://www.xmarchés.fr>.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement suivant :

- Cabinet BOUILLON BOUTHIER (Mandataire) - 1B rue du souvenir - 88190 GOLBEY
- ACT BOIS - 30 rue du Château d'Eau - 90360 PETITEFONTAINE
- FLUID' CONCEPT - 280 ZAC de la Petites Champagne - BP 119 - 88303 NEUFCHATEAU

Lien d'exécution des prestations : Allée Pré le Duc - 88170 CHATENOIS

Deux plis ont été déposés sur la plateforme de dématérialisation xmarchés. Les plis ont été ouverts le 02 septembre 2024 à 11h00 – bureau du service marchés publics et transmis à l'équipe de maîtrise d'œuvre, en vue de leur analyse.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN  
PROCES VERBAL DE SEANCE  
BUREAU DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

La Commission MAPA s'est réunie pour analyser les offres le mardi 10 septembre 2024 à 17h00 – Salon du Jumelage en Mairie à Neufchâteau et a proposé de retenir l'offre suivante :

	Entreprise	Montant HT
13 – SOL CAOUTCHOUC/JEUX EXTERIEURS	SARL MARTEL Route de Neuilly – BP 60205 52900 CHAUMONT	Offre de base : 39 901.00€ HT Montant PSE : 17 500.00€ HT

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,  
Décident par 26 voix pour

- **DE VALIDER** la décision de la commission MAPA,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces de ces marchés et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au Budget Général.

---

Séance levée à 19h30

Le Président,  
Simon LECLERC

Le secrétaire de séance,  
Guy SAUVAGE, 1er VP